

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 octobre 2015 – 20 h

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter les points suivants : DM4, cession du bus communal et acceptation du remboursement des indemnités du 1^{er} adjoint.

I. VENTE DE LIVRES ET CD D'OCCASION - MEDIATHEQUE

Il est nécessaire de fixer le tarif de vente des livres et CD d'occasion à la Médiathèque (ce tarif est fixé comme suit : 1 € les livres et 2 € les CD). Il est également décidé de fixer le principe du remboursement des livres et CD détériorés ou perdus au tarif de remplacement (confirmé par la facture).

II. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION (24 h hebdomadaires)

Est décidé de créer au 1^{er} novembre un poste d'adjoint d'animation à raison de 24 h hebdomadaires. Ce poste sera affecté au TAP, Centre de Loisirs et surveillance des enfants à la cantine ainsi que le mercredi de 12 h à 13 h.

III. ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Suite à la démission de Monsieur BARON de son poste de 1^{er} adjoint, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire parmi les conseillers municipaux. Monsieur Jean-Paul PASCAUD se porte candidat. Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, est élu 1^{er} adjoint.

IV. INDEMNITES DU 1^{ER} ADJOINT

Il est décidé de maintenir le taux des indemnités votés le 28 mars 2014 et d'en faire bénéficier Monsieur PASCAUD.

V. REMBOURSEMENT DES INDEMNITES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BARON

Considérant que la démission de Monsieur BARON de son poste d'adjoint a été acceptée en septembre alors que celui-ci en avait exprimé le souhait par écrit auprès du Préfet en août, il est décidé d'accepter la proposition de Monsieur BARON de rembourser ses indemnités d'adjoint perçues pour la période allant du mois d'août au mois de septembre.

VI. APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE

L'ordonnance du 25 septembre 2014 modifiant les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, oblige les gestionnaires des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public à s'engager pour la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour mettre en conformité les bâtiments communaux avec les obligations d'accessibilité handicapé. Le dossier a été déposé à la DDT le 27 septembre 2015.

VII. DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'INSONORISATION DE LA SALLE DE RESTAURATION

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel de cantine ainsi que les conditions d'accueil des enfants qui déjeunent dans la cantine scolaire, il est envisagé de procéder à des travaux d'insonorisation. Des dossiers de demande de subvention seront envoyés à la Région, au Département et au titre des fonds parlementaires.

VIII. CESSION DU BUS COMMUNAL

Le bus communal ne pouvait plus être utilisé car ne répondait à l'obligation notamment d'être pourvu de ceintures de sécurité. Une proposition nous a été faite pour un montant de 1 000 €. La cession du bus est donc acceptée.

IX. DM4

La DM4 est acceptée. Elle concerne des virements de crédits pour régler une facture de remise à neuf du réseau de l'assainissement des logements communaux situés aux écoles.

X. AFFAIRES DIVERSES

- Un point est fait sur les différents travaux ou marchés en cours.
- La Commune se porte candidate pour que la Chambre d'Agriculture organise un marché des producteurs de pays l'été prochain.
- Un état des lieux a été réalisé par la Communauté de Communes de Haute Charente concernant le projet de réhabilitation de la piscine. Plusieurs hypothèses seront proposées prochainement aux élus communautaires.